



DIVERS

Charte graphique du Conseil départemental du Gard

L'utilisation du logotype du Conseil départemental du Gard est strictement réglementée et subordonnée à un partenariat. Toute exploitation du logo du Conseil départemental du Gard requiert l'autorisation formelle de la Direction de la Communication et l'application des règles de reproduction décrites sur le présent document.

1 documents

Publié le 10/11/2021 -



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76